Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260115-20260103-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-01-03

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du 15 janvier 2026

OBJET : Budget commune 2026 : autorisation de paiement des factures en section d'investissement

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : MAHE A.

Secrétaire de séance : MAUVIEUX O.

Gildas Pérennez, Adjoint aux finances, informe qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement des dépenses d'investissement en début d'année 2026, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire, en l'attente du vote du budget primitif 2026, à mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le BP commune dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des factures suivantes en section d'investissement :

-compte 2152 :

- Facture Décograph n°20260116475 d'un montant de 95,04 € TTC pour l'achat de panneaux

-compte 2157 :

- Facture Bretagne Motoculture n°1094857 d'un montant de 1080,50 € TTC pour l'achat de petit matériel (combiné multi-fonctions et taille-haie)
- Facture Bretagne Motoculture n°1094858 d'un montant de 309,38 € pour l'achat de petit matériel (taille-haie pour combiné multi-fonctions)
- Facture Bretagne Motoculture n°1094859 d'un montant de 179,25 € pour l'achat de petit matériel (sécateur électrique)

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260115-20260103-DE

- *compte 2313* :

- certificat de paiement n°1 de Argoat Bois d'un montant de 41 162.41 € TTC pour les travaux de réhabilitation de la salle omnisports lot 5

- certificat de paiement n°2 de Kalon TP d'un montant de 10 975.20 € TTC pour les travaux de réhabilitation de la salle omnisports lot 1

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 janvier 2026

Le Maire,